



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

budget : services extérieurs

Question écrite n° 58283

Texte de la question

M. Jean-Yves Le Drian attire l'attention de M. le ministre délégué au budget et à la réforme budgétaire sur la restructuration du service des douaniers gardes-côtes et sur ses conséquences inacceptables, notamment la suppression d'une vedette de 28 mètres appartenant à l'unité de Lorient. Cette décision, arrêtée sans aucune concertation avec les acteurs concernés, constitue une menace pour une vingtaine d'agents douaniers qui seront dans l'impossibilité de mener à bien leurs missions de sécurité : la lutte contre la pollution maritime et les grands trafics, la police des pêches, le sauvetage en mer, etc. L'efficacité de la brigade de Lorient est pourtant reconnue et appréciée. Il faut rappeler, par exemple, la saisie record de 1,5 tonne de cocaïne en décembre 2002. Globalement, cette restructuration menace près de 140 emplois sur la façade atlantique et en particulier en Bretagne. Des sites comme Brest, Saint-Malo, Concarneau, seront touchés par cette nouvelle remise en cause du service public. Ce choix va également à l'encontre des objectifs affichés par le Gouvernement en matière de sécurité maritime et de surveillance des côtes. Les Bretons, victimes de plusieurs catastrophes pétrolières ces dernières décennies, ne peuvent l'accepter. Il lui demande donc quelles mesures il compte prendre pour maintenir, voire conforter, un service public en matière de surveillance, de contrôle et de sauvetage en mer.

Texte de la réponse

Depuis plusieurs années, la direction générale des douanes et droits indirects est engagée dans un processus de modernisation dont le but est de renforcer l'efficacité de ses services, tant pour améliorer la qualité du service rendu à l'usager que pour développer la lutte contre la grande fraude. Cette démarche s'effectue progressivement et touche de nombreux services parmi lesquels figurent ceux de la surveillance maritime. Le dispositif douanier de surveillance maritime, mis en place il y a environ trente ans, doit être adapté aux nouveaux enjeux maritimes et au renforcement de la coordination de l'action de l'État en mer. Il met en oeuvre des moyens vieillissants et hétérogènes qui ne pourront pas tous être remplacés. En effet, comme préconisé au niveau interministériel, les moyens d'intervention maritime de l'État en fin de vie n'ont plus vocation à être renouvelés nombre pour nombre et les redondances dans leurs implantations doivent être évitées. Cette situation exigeait une réflexion d'ensemble sur l'avenir de la douane en mer. Elle a été entreprise en 2004, en concertation avec les représentants des personnels marins. Un projet de réorganisation de la surveillance maritime douanière a ainsi été élaboré dans le respect des principes interministériels. L'objectif est la mise en place progressive d'ici deux à trois ans d'un dispositif plus resserré et homogène assurant ; plus de présence et de contrôles en mer. À capacité opérationnelle globale maintenue, il s'agit de donner à la douane les moyens d'affirmer son rôle maritime en améliorant son efficacité. La modernisation du dispositif douanier de surveillance maritime devra être accompagnée d'une adaptation des structures et d'une redéfinition des méthodes de travail, notamment par une valorisation des bonnes pratiques. Dans ce contexte, la réflexion d'ensemble englobera également les unités navales des douanes du littoral breton. Une concertation ouverte et approfondie avec les représentants des personnels, les agents et l'encadrement est engagée pour analyser, en détail, l'ensemble de la problématique maritime douanière ainsi que les évolutions souhaitables sur la façade Atlantique. Cette

concertation se poursuivra ensuite au niveau national.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Yves Le Drian](#)

Circonscription : Morbihan (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58283

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 février 2005, page 1813

Réponse publiée le : 5 avril 2005, page 3466